

Inscription en 1^{ère} année universitaire en France avec la procédure « Admission Postbac »

La circulaire n° 2008-1028 du 7 janvier 2009 fait état des modalités d'inscription en 1^{ère} année de l'enseignement supérieur en France des futurs titulaires du bac français obtenu à l'étranger.

En ce qui concerne les demandes en université, la notion d'académie de rattachement est supprimée.

Vous trouverez ci-après toutes les explications sur la procédure mise en place avec les universités :

Les élèves qui saisissent leurs vœux pour une L1 non sélective ou pour une 1^{ère} année du secteur santé (PCEM1 ou PCEP1), verront à droite de chaque formation sélectionnée, un bouton « Dossier bleu » (ce terme évoque l'ancienne procédure de traitement des candidatures en université).

En cliquant sur ce bouton, les élèves pourront indiquer le vœu qu'ils considèrent comme prioritaire.

Qu'est-ce qu'un vœu prioritaire ?

C'est le vœu qui permettra aux élèves d'avoir une proposition d'admission lors des phases d'admission de juin, sous réserve qu'une autre proposition ne leur soit faite sur un vœu de rang plus élevé pour les filières sélectives.

Chaque candidat ne pourra avoir qu'un vœu prioritaire.

Distinguons deux procédures suivant l'académie demandée :

- 1- **pour les universités des académies de province et pour celles des académies franciliennes de Créteil et Versailles**, l'avis favorable sera automatique, sans examen de dossier mais toujours en tenant compte des remarques ci-dessus sur une éventuelle proposition pour un vœu mieux placé dans la hiérarchie déterminée par l'élève.

Lors de la saisie de ses vœux, l'élève prend connaissance de différents textes affichés sur des écrans successifs :

>> clic sur le bouton Dossier bleu du vœu considéré :

Si vous souhaitez que cette formation constitue votre vœu prioritaire parmi les licences et qu'à ce titre vous obteniez immédiatement l'avis favorable pour cette candidature vous cliquerez ci-dessous sur "vœu prioritaire".

[_ Vœu prioritaire _](#)

>> une fois le choix effectué, l'écran suivant donne quelques précisions sur les phases à venir.

Dossier bleu

Sous réserve que cette mention de licence figure dans votre liste ordonnée de vœux au

6 juin minuit vous serez définitivement admis. Attention, vous n'aurez le 9 juin qu'une seule proposition d'admission: la meilleure possible par rapport à votre liste préférentielle de vœux, en tenant compte, pour les formations sélectives, du classement des candidats réalisé par les établissements.

Puis pour les candidats de nationalité étrangère, un texte concerne le visa :

Vous pouvez imprimer une attestation pour demande de visa en cliquant sur le bouton correspondant ci-dessous.

[Imprimer une attestation pour demande de visa](#)

L'impression de cette attestation permet de commencer les démarches d'obtention du visa. Un deuxième document pourra être imprimé en juin au moment de la validation de la proposition d'admission. Enfin ce sont les résultats du bac qui déclencheront la procédure définitive d'obtention du visa.

- 2- Pour les universités de l'académie de Paris**, la procédure diffère légèrement en raison du nombre de demandes qui dépasse largement, pour certaines licences, les capacités d'accueil.

L'examen du dossier électronique saisi par l'élève comme vœu prioritaire sera examiné au fil de l'eau par l'université concernée. Celle-ci donnera son avis sur le site de gestion sous quinzaine à partir de la date de la saisie du vœu.

Le candidat recevra un mail lui notifiant la décision de l'université. Si l'avis est négatif ou s'il est seulement classé en liste complémentaire, il aura la possibilité de changer de vœu prioritaire et obtenir ainsi un nouvel avis.

Attention, sur Paris un vœu ne pourra être considéré comme prioritaire que lorsque l'élève aura saisi tous les bulletins scolaires demandés.

En cliquant sur le bouton dossier bleu, le texte suivant s'affichera sur l'écran :

Information dossier bleu

Dossier bleu

Si vous souhaitez que cette formation constitue votre vœu prioritaire parmi les licences et qu'à ce titre l'université examine dès à présent votre dossier que vous aurez pris soin de compléter (saisie des notes de première et terminale) vous cliquerez ci-dessous sur "vœu prioritaire".

Après examen par l'université vous recevrez par e-mail dans les prochaines semaines, l'avis de l'université. Si l'avis est favorable, vous pourrez télécharger une attestation vous permettant de poursuivre vos démarches. Si l'avis est négatif ou si vous êtes seulement classé en liste complémentaire, vous aurez la possibilité de changer de L1 prioritaire.

[_ Vœu prioritaire _](#)

[_ Fermer _](#)

Ce texte pourra être différent si le vœu prioritaire porte sur les études de santé. En effet l'élève souhaitant faire des études de PCEM1 mentionnera un vœu générique pour l'Île-de-France. Pour cette formation les 3 académies sont confondues.

Remarques :

- Quelques licences font l'objet de modalités spécifiques liées notamment à des capacités d'accueil restreintes. Cette information sera mentionnée sur les écrans au moment du choix de cette formation et des instructions seront données aux candidats (transmission d'un dossier avec lettre de motivation, tests de langue, constitution d'un book....). Les dossiers seront examinés comme pour toute filière sélective, courant mai et affichage de la proposition d'admission possible sur le site à partir du 9 juin.
- Les candidats bacs antérieurs postulant pour PCEM1 en Île-de-France, ne pourront pas mentionner ce vœu comme prioritaire.
- Toutes les demandes sur Paris ne pouvant être satisfaites, il est fortement conseillé aux élèves de faire des vœux sur les académies franciliennes périphériques, voire même en province si aucune attache familiale ne les retient en Île-de-France.
- Vous voudrez bien également rappeler aux élèves qu'ils doivent obligatoirement sélectionner un vœu comme 'vœu prioritaire'.

Le service Orientation et
Enseignement supérieur